

VICTOIRE ! LES ARCHIVES DE L'IVG SONT SAUVÉES !

La ministre de la Culture, Madame Françoise Nyssen, a annoncé lors du Comité Technique Ministériel qu'elle présidait le 4 juillet 2018, qu' « *il n'est pas question de détruire* » les bulletins individuels de déclaration d'interruption volontaire de grossesse (IVG).

La directrice de cabinet, Madame Laurence Tison-Vuillaume, et la conseillère sociale Madame Claire Guillemain, ont précisé que le fonds des bulletins papier d'IVG sera conservé dans son intégralité et qu'aucune opération d' « échantillonnage » ne sera réalisée. Il n'y aura donc aucune destruction, même partielle.

Il va sans dire que nous nous félicitons de cet arbitrage qui répond intégralement à notre revendication de sauvegarde et de préservation de ces documents d'archives. La campagne que nous avons lancée en février dernier se solde donc par un succès complet !

Par notre action, un pan entier de la recherche et de l'histoire des femmes a été préservé. Que toutes celles et tous ceux avec qui nous avons lutté pour aboutir à ce résultat soient chaleureusement remercié.e.s, historien.ne.s, personnalités, agents des services d'Archives et du ministère de la Culture, la CGT-Culture, rien n'aurait été possible sans la solidarité, l'unité des points de vue et d'action.

C'est également une première bataille remportée contre la politique dite des « archives essentielles » que veut mettre en œuvre la ministre de la Culture dans le cadre du projet « Action Publique 2022 » (voir *Le Monde* daté du 15 novembre 2017).

Une preuve, dans le combat que nous menons, de l'incompatibilité du projet des « archives essentielles » de Madame Nyssen avec une politique scientifique et archivistique consciente et conséquente. Non, définitivement, les archives ne sont pas des stocks de papier à gérer !

Rappelons que Madame Nyssen considère que l'État mène une politique des archives « *trop coûteuse* » car visant à l' « *l'exhaustivité* ». Soulignons ici que l'Etat consacre moins de 1/10 000^e de son budget à l'entretien et au développement de sa « mémoire », et que déjà près de 90 % de la production de documents d'une année X est, au terme de la durée de son utilisation administrative, éliminée.

Mais peu importe. Pour Madame Nyssen la solution passe par la réduction de la collecte (flux entrants) ainsi que par l' « évaluation » des fonds déjà présents dans les dépôts afin de déterminer la « pertinence » de continuer à les conserver, l'objectif étant d'en éliminer pour faire de la place. Réduire le volume de la collecte, détruire des documents d'archives, voilà ce qui tient lieu aujourd'hui de politique archivistique et patrimoniale et cela au moment où les équipements du réseau des services publics d'archives (Archives nationales, régionales, départementales, municipales) sont saturés.

A l'heure où Madame Simone Veil et son époux entrent au Panthéon, il aurait été incompréhensible que les archives de l'IVG des « femmes ordinaires » soient détruites.

Paris, le 5 juillet 2018

Pour tout contact :

CGT-Archives : tél : 01 40 27 63 33 / Email : cgt.archives@culture.gouv.fr